Affiché le 19/10/2026

(À rappeler dans toute correspondance)

SAINT-JEAN D'HERMINE
Vendée

DOSSIER N° DP 085 223 26 00080
Demande du : 11/08/2026
Sur un terrain sis et cadastré : 12 CHEMIN DE CHIGNE - SAINTE-HERMINE 223 AO 391

DESTINATAIRE
Monsieur VRIGNON David

12 Chemin de Chigné - Sainte-Hermine
85210 SAINT JEAN D'HERMINE

OBJET : Retrait avant décision de la Déclaration Préalable
REF. : Votre demande de retrait du 17/10/2026 adressée au service instructeur

Monsieur,

Par demande susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° DP 085 223 26 00080 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré **SANS SUITE.**

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A SAINT-JEAN-D'HERMINE,
Le 19 OCT. 2026
Le Maire

Décision transmise au représentant de l'Etat
le 19 OCT. 2026

Philippe BARRÉ
Maire de Saint-Jean-d'Hermine

MAIRIE de SAINT-JEAN-D'HERMINE (VENDÉE)

Par délégation du Maire,
Johan GUILBOT
Maire délégué